

Délibération n°2025-03-18-03-CA

Relative à l'approbation du compte financier de l'année 2024 agrégé et consolidé d'Aix-Marseille Université

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 18 mars 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 202 et 210 à 214,
- Vu** l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
- Vu** les statuts d'Aix Marseille Université,

Considérant que le compte financier rend compte de la situation financière de l'établissement appréciée à la fin de chaque exercice, soit au 31 décembre de chaque année ;

Considérant que le compte financier s'inscrit dans un processus de qualité des comptes dans la perspective de leur certification ;

L'agent comptable ayant été entendu,

Au vu du rapport des commissaires aux comptes,

Après en avoir délibéré,

Article 1:

ARRÊTE les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **8 096 ETPT**
 - 6 602 ETPT sous plafond d'emplois législatif
 - 1 494 ETPT hors plafond d'emplois législatif

- **733 360 633 € d'autorisations d'engagement dont :**
 - 582 682 339 € personnel
 - 103 575 420 € fonctionnement
 - 47 102 874 € investissement

- **764 878 517 € de crédits de paiement dont :**

- 582 690 910 € personnel
- 106 712 789 € fonctionnement
- 75 474 818 € investissement
- **727 382 106 € de recettes**

- **- 37 496 411 € de solde budgétaire**

Article 2 :

ARRÊTE les éléments d'exécution comptable suivants :

- - 39 758 881 € de variation de trésorerie
- - 6 717 704 € de résultat patrimonial
- 11 342 860 € de capacité d'autofinancement
- - 11 549 149 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

DECIDE d'affecter le résultat à hauteur de - **6 717 704 €** en report à nouveau.

Article 4 :

ARRÊTE les éléments d'exécution comptable des comptes consolidés :

- - 5 530 724 € pour le résultat patrimonial consolidé
- 60 239 079 € pour le fonds de roulement consolidé

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (25 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions).

Membres en exercice : 36

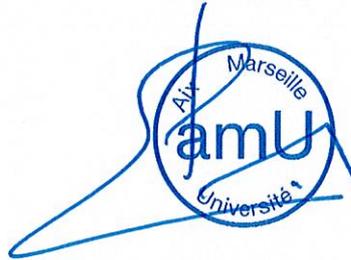
Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 19 membres présents et 14 membres représentés

Fait à Marseille, le 18 mars 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **24 MARS 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **24 MARS 2025**